



## PROVINCE NORD



### AVIS DE MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

## TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR 3

La SÉCAL, agissant au nom et pour le compte de la province Nord, informe les entrepreneurs qu'elle lance une consultation en vue de la passation d'un marché de gré à gré pour les travaux de rénovation de l'Internat de Hienghène. Cette consultation fait suite à un appel d'offres déclaré infructueux.

#### 1. Maîtrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : La province Nord

Maître d'ouvrage mandataire : La SÉCAL

#### 2. Objet de la consultation

Les travaux sont classés en « priorité 1 » et consistent en la rénovation de l'internat de Hienghène.

Les lots concernés par cette consultation sont les suivants :

01	GROS ŒUVRE
06	ÉTANCHÉITÉ
08	CHARPENTE - COUVERTURE
13	ÉLECTRICITE - SECURITÉ
14	PLOMBERIE - SANITAIRES
15	MENUISERIE ALUMINIUM
16	MENUISERIE BOIS
42	SERRURERIE

#### 3. Procédure de passation

Les marchés de travaux seront passés, **en lots séparés**, après consultation de gré à gré en application du 5°) de l'article 35 de la Délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> Mars 1967 modifiée.

#### 4. Consultation, retrait du dossier et renseignements

Les dossiers de consultation sont dématérialisés et ne sont pas disponibles en version papier.

La transmission des dossiers se fait par voie électronique sur simple demande à l'adresse suivante :

[elody.perdriat@secalnord.nc](mailto:elody.perdriat@secalnord.nc).

Les candidats sont invités à se faire connaître auprès de la SÉCAL afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation des entreprises.

#### 5. Critères de sélection

Les offres seront jugées dans les conditions de la Délibération 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 modifiée, selon les critères fixés et pondérés mentionnés à l'article 4 du Règlement Particulier de la Consultation.

#### 6. Visite des lieux

Une visite sur site est organisée à l'attention des entreprises soumissionnaires : **le Jeudi 9 Juillet 2020 à 10h00**.

Les candidats intéressés sont tenus de s'inscrire impérativement 48h00 avant la date de la visite auprès de la SÉCAL :

[elody.perdriat@secalnord.nc](mailto:elody.perdriat@secalnord.nc).

Cette visite, fortement conseillée mais non obligatoire, est unique. Il ne sera pas délivré de certificat de visite des lieux.

#### 7. Date et lieu de remise des offres

Les offres devront être déposées contre récépissé à la SÉCAL au 311 rue des Cassis à Koné, ou adressées et parvenues, en recommandé avec accusé de réception, à la SÉCAL – BP 1 – 98825 Pouembout avant **le vendredi 24 juillet 2020 à 15h00**.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours.

#### 8. Autres renseignements

Les offres devront être conformes au Règlement Particulier de la Consultation joint au dossier de consultation. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.